

# Partenariats éducatifs franco-allemands

✘ Cette année 2013 a été marquée par les festivités du cinquantième anniversaire du traité de l'Élysée, conjointement signé par Charles de Gaulle et Konrad Adenauer en 1963, et de la création la même année de l'Office franco-allemand pour la jeunesse (Ofaj).

L'institution mise en place par les deux gouvernements a permis à un grand nombre de programmes de mobilité à destination des jeunes des deux pays de voir le jour. Il nous a donc semblé important de nous saisir de cette occasion pour porter un regard sur cette dimension partenariale particulière, dans laquelle les Ceméa se sont très tôt investis. C'est dès l'après-guerre, à l'heure des premiers contacts avec les organisations actives outre-Rhin, dans le champ de la jeunesse, que les Ceméa se sont engagés dans un partenariat avec des associations et organismes de formations allemands (écoles de formation, universités), sur des formations, des échanges de jeunes professionnels de l'éducation, ou encore sur le travail jeunesse et social. Par la suite, se sont construits avec ces mêmes entités des partenariats pédagogiques bilatéraux, notamment dans le domaine de l'animation volontaire et des rencontres de jeunes. C'est avec la création de l'Office franco-allemand pour la jeunesse, le 5 juillet 1963, que ces premiers échanges trouveront un cadre institutionnel. Cette coopération prendra d'autres formes au fil du temps et des événements, restant toujours en prise avec la société. À l'issue de la guerre froide et durant les années quatrevingt dix, le partenariat bilatéral s'oriente vers un partenariat trilatéral qui s'inscrit dans une perspective de construction européenne, en renforçant ce cadre « privilégié » de travail des questions d'apprentissage interculturel et linguistique, d'encouragement de la réciprocité dans les accueils et départs, de promotion des projets collectifs. À cette époque, la démarche a été « d'expérimenter » dans le franco-allemand et de faire le lien avec d'autres pratiques bi- et multilatérales. Aujourd'hui, l'un des objectifs de ce partenariat est de nourrir et de se nourrir d'autres coopérations bilatérales tels les partenariats franco-algérien ou germano-polonais. Les témoignages et retours d'expérience nous montrent que ce partenariat éducatif franco-allemand constitue bel et bien un lieu de construction pédagogique, voire même un « laboratoire interculturel », source de créativité et d'innovations dans les pratiques, à l'exemple du Bafa-Juleica\*, des rencontres de jeunes professionnels et des modules de co-formation pour animateurs professionnels, moniteurs-éducateurs ou encore éducateurs spécialisés. Quelle est alors la portée de ce partenariat franco-allemand ? Dans quelle mesure vient-il alimenter des enjeux de société tels que l'éducation au monde et à l'Europe, la mobilité pour construire apprentissages et solidarités, l'ouverture aux langues ou bien l'éducation à l'interculturel ? L'objectif de ce dossier, en donnant la parole à des formateurs, des enseignants, des coordinateurs de formations français et allemands, est de mettre en exergue l'engagement politique des différents partenaires et de valoriser des pratiques pédagogiques dans le partenariat

franco-allemand et trilatéral d'hier et d'aujourd'hui, tout en imaginant à partir de celles-ci, les relations franco-allemandes et internationales de demain.

**Flavien Degoulet**, Chargé de mission Europe et international Association nationale des Ceméa

[Vers l'Éducation Nouvelle n°552](#)